

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



## Contrat de Rivières Herbasse 2010-2016

### Bilan, évaluation et perspectives

#### Synthèse du bilan



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



Date : Juin 2017

Réf : FL34.H.0001 / PBE





## Table des matières

I.	Préambule .....	1
II.	Le Contrat de Rivière .....	1
II.1.	Répartition des actions et montants par volet (prévisionnel).....	1
II.2.	Avancement technique et financier .....	2
III.	Les participations financières.....	3
IV.	Les différents volets du contrat.....	4
IV.1.	Thème A : Amélioration ou préservation de la qualité de l'eau.....	4
IV.1.1.	Bilan technique et financier.....	4
IV.1.2.	Etat actuel et évolution des pressions de pollution et de la qualité des eaux.....	5
IV.1.2.1.	Les principales sources de pollution du territoire.....	5
IV.1.2.2.	La qualité des eaux.....	7
IV.2.	Thème B1 : Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux.....	8
IV.2.1.	Bilan technique et financier.....	8
IV.2.2.	Etat actuel et évolution des cours d'eau et milieux aquatiques .....	9
IV.3.	Thème B2 : Gestion du risque d'inondation.....	12
IV.3.1.	Bilan technique et financier.....	12
IV.3.2.	Etat actuel et évolution de la gestion et de la prévention du risque inondation...	13
IV.4.	Thème B3 : Ressource en eau et prélèvements .....	13
IV.5.	Thème C : Animation, communication, sensibilisation .....	14
IV.5.1.	Bilan technique et financier.....	14
V.	Synthèse du point de vue des acteurs par volets.....	15
VI.	L'analyse du mode de fonctionnement de la procédure .....	17
VI.1.	Le portage de la démarche .....	17
VI.2.	Le pilotage de la démarche et de la concertation .....	18
VI.3.	L'animation .....	18
VI.4.	La communication et la sensibilisation.....	19
VI.5.	Synthèse des points de vue des acteurs sur le fonctionnement de la démarche .....	20

## I. Préambule

La présente note accompagne le rapport complet des phases 1 à 3 de l'étude Bilan – Evaluation – Perspectives du Contrat de Rivière Herbasse 2010-2016 : Phase 1 : Bilan technique et financier ; Phase 2 : Bilan de l'état des milieux ; Phase 3 : Bilan du pilotage et de l'animation.

Elle reprend les éléments de synthèse présentés dans le rapport de phases 1 à 3, auquel il convient de se reporter pour bénéficier d'informations plus complètes et précises (notamment pour les illustrations et graphiques de chaque volet). Le détail des actions (avancement, montants) est présenté en annexe.

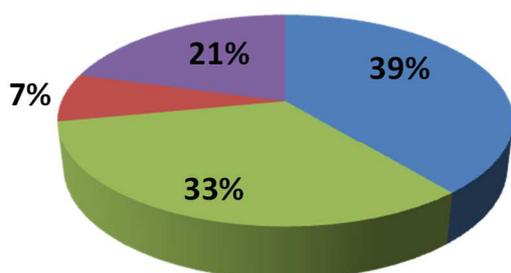
## II. Le Contrat de Rivière

### II.1. Répartition des actions et montants par volet (prévisionnel)

Pour l'ensemble du contrat de rivière, **le nombre global d'actions s'élevait à 71 actions, décomposés en 82 opérations, représentant un montant prévisionnel d'environ 23 millions d'euros** et réparties de la manière suivante par volet :

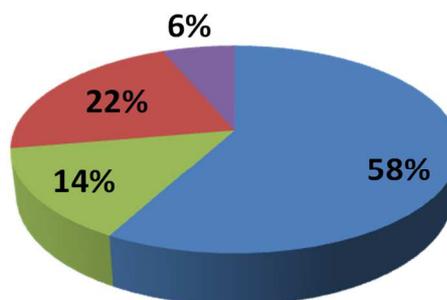
Thématique		Nombre d'opérations	Montant prévisionnel des opérations (en millions d'euros)
A	Amélioration ou préservation de la qualité de l'eau	32	13,33
B1	Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	27	3,31
B2	Gestion du risque d'inondation	6	4,94
C	Animation, communication, sensibilisation	17	1,45
<b>TOTAL</b>		<b>82</b>	<b>23,03</b>

Répartition des opérations prévues par thématique



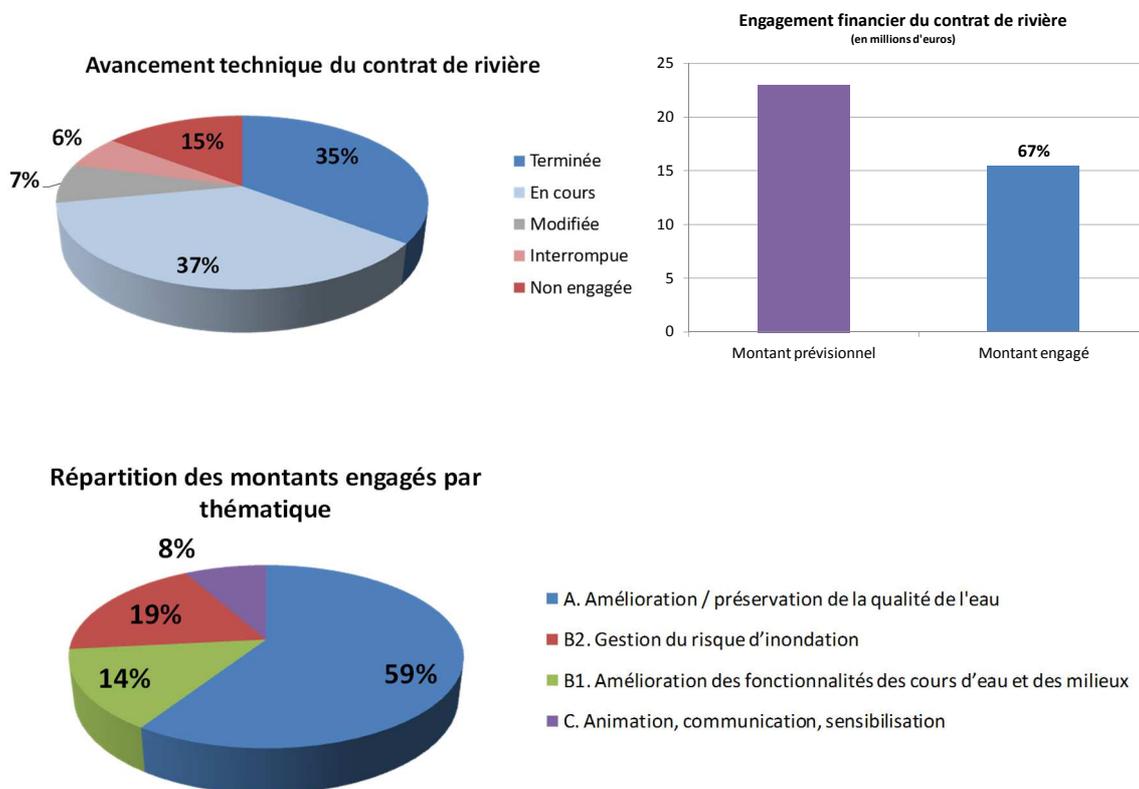
■ A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau  
■ B2. Gestion du risque d'inondation

Répartition des montants prévisionnels par thématique



■ B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux  
■ C. Animation, communication, sensibilisation

## II.2. Avancement technique et financier



**82 opérations prévues, dont 59 ont été engagées (soit 72 %)**

Montant prévisionnel : **23 M€** / Engagement financier : **15,44 M€** (soit **67 %** du prévisionnel)

### Principaux constats sur l'avancement technique et financier

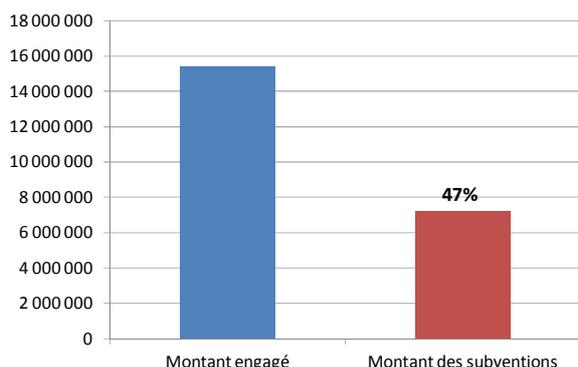
- Sur l'ensemble du contrat : taux d'engagement technique et d'engagement financier relativement bons (l'engagement financier sera amené à évoluer, plusieurs actions étant toujours en cours) ;
- Poids important des actions relatives à l'amélioration de la qualité des eaux (en particulier de celles relatives à l'assainissement collectif) dans le contrat, notamment en termes financiers (en grande partie du fait d'opérations coûteuses de créations des deux principales stations d'épuration du territoire : Saint-Donat et Champos).
- **Contribution de plusieurs de ces actions à l'atteinte des objectifs d'état et aux mesures du PDM du SDAGE<sup>1</sup>** (qualité des eaux, continuité, transport sédimentaire notamment) même si des mesures restent à mettre en œuvre tel qu'en témoigne le PDM du nouveau SDAGE (2016-2021).

<sup>1</sup> Programme de Mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

### III. Les participations financières

Rappelons que les participations financières prises en compte dans l'analyse sont celles perçues par les maîtres d'ouvrage à la date d'élaboration du bilan (mi-2017). Certains montants de participation peuvent, pour des actions en cours ou en préparation, ne pas avoir été à ce jour communiqués par les partenaires financiers du contrat car encore prévisionnels.

Montant des subventions pour le contrat de rivière

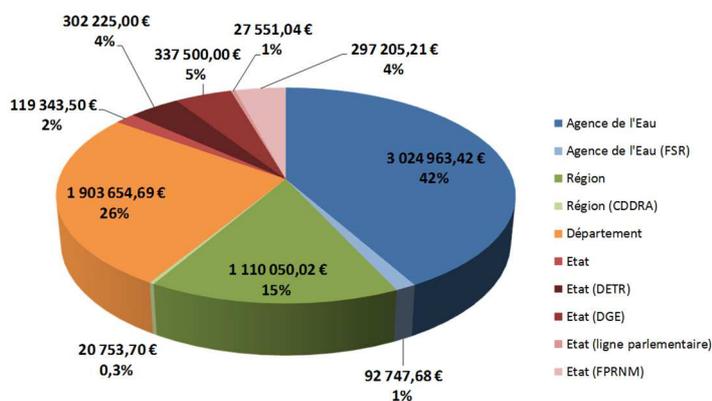


Les **subventions mobilisées pour l'ensemble du contrat** (et dont les montants ont été communiqués) se sont élevées à 47 % du montant engagé (soit **7,2 millions d'euros**).

La répartition par volet figure dans le tableau suivant.

Volet		Montant des subventions (en millions d'euros)	Taux de subvention global
A	Amélioration ou préservation de la qualité de l'eau	4,53	50%
B1	Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	1,29	59%
B2	Gestion du risque d'inondation	0,61	21%
C	Animation, communication, sensibilisation	0,80	64%
<b>TOTAL</b>		<b>7,24</b>	<b>47 %</b>

Répartition des subventions pour le contrat de rivière



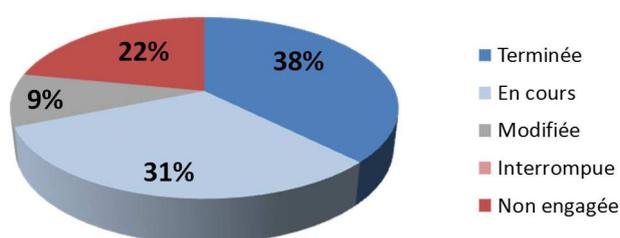
L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse constitue le principal contributeur financier (43 % des subventions accordées). Les autres partenaires financiers sont le Département de la Drôme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (anciennement Rhône-Alpes) et l'Etat.

## IV. Les différents volets du contrat

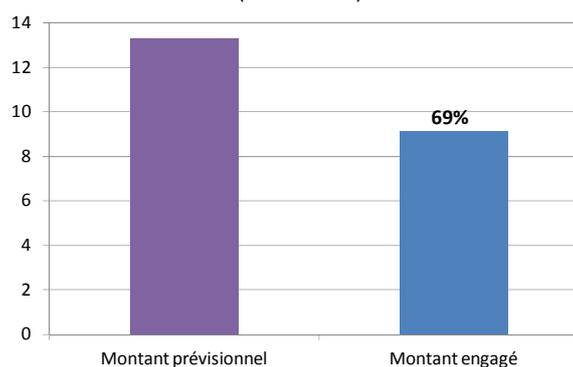
### IV.1. Thème A : Amélioration ou préservation de la qualité de l'eau

#### IV.1.1. Bilan technique et financier

Avancement technique du volet "Qualité des eaux"



Engagement financier du volet "Qualité des eaux"  
(en millions d'euros)



**32 opérations prévues, dont 22 ont été engagées (soit 69 %)**

Montant prévisionnel : **13,3 M€** / Engagement financier : **9,1 M€** (soit **69 %** du prévisionnel)

#### Principaux constats sur l'avancement technique et financier

- **Taux d'avancement technique correct**, notamment pour les actions qui apparaissaient prioritaires. Engagement financier moyen du fait d'actions non engagées mais surtout du fait que certaines actions sont toujours en cours ou se sont avérées moins coûteuses que prévu ;
- **Création ou rénovation de plusieurs stations d'épurations**, dont les deux plus importantes du bassin versant : station de Saint-Donat-sur-l'Herbasse (7 000 EH) et station de Champos (2 500 EH), ainsi que celles de Montchenu, Saint-Christophe-et-le-Laris (station de Miribel en projet) ;
- **Non réalisation du projet de réhabilitation de la station d'épuration d'Arthemoney – Village** (pour des raisons financières), qui demeure la seule station non conforme du bassin ;
- Réalisation de **plusieurs travaux sur les réseaux** (réhabilitation, extension...) ;
- Concernant l'**assainissement non collectif** : réalisation de **nombreuses visites d'installations** (plus de 1 400 installations visitées sur le territoire des deux intercommunalités) et **réhabilitation** de plusieurs dispositifs non conformes ;
- Réalisation de plusieurs actions de sensibilisation de la profession agricole aux **pratiques alternatives de fertilisation** afin de lutter contre les pollutions par les nitrates ;
- Mise en œuvre de plusieurs **actions de lutte contre les pollutions par les pesticides** : opérations de sensibilisation / journées techniques auprès de différents publics (communes, jardiniers amateurs,

agriculteurs), mise en œuvre de 16 plans de désherbage communaux, achat de matériels de désherbage alternatif par plusieurs communes. Les investissements matériels prévus pour les agriculteurs (matériel de désherbage, aire de remplissage / lavage des pulvérisateurs) n'ont quant à eux pas été engagés dans le cadre du contrat.

- Poursuite des **suivis de la qualité des eaux** superficielles et souterraines.

## **IV.1.2. Etat actuel et évolution des pressions de pollution et de la qualité des eaux**

### **IV.1.2.1. Les principales sources de pollution du territoire**

#### **L'assainissement collectif**

Le bassin versant de l'Herbasse comporte 14 stations d'épuration (12 365 EH). Il s'agit majoritairement de stations proposant des traitements « rustiques » (lagunage ou de filtres plantés de roseaux), même si ces filières ne représentent qu'une faible partie de la capacité de traitement, dominées par le traitement par boues activées pratiquées par les principales stations (ces dernières représentant plus des ¾ de la capacité épuratoire du territoire).

Ces principales stations sont celles de Saint-Donat-sur-l'Herbasse (7 000 EH) et de Charmes-sur-l'Herbasse / Champos (2 500 EH). Il s'agit de deux unités de traitement récentes, construites dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de rivière, en remplacement de stations d'épuration ayant présenté des problèmes de non-conformité vis-à-vis de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU). Les effluents traités sont majoritairement rejetés dans la partie aval de l'Herbasse.

A ce jour, une seule station d'épuration (celle d'Arthemonay – Chef Lieu) présente un dysfonctionnement entraînant une non-conformité pour l'année 2015 ; les travaux de réhabilitation de cette station prévus dans le contrat n'ont pas été réalisés à ce jour. Cette station, dont le rejet ne s'effectue pas en eaux superficielles mais dans le sol, représente toutefois une part peu importante de la capacité épuratoire du bassin versant (0,4 %).

Durant la période de mise en œuvre du contrat, la capacité épuratoire du territoire a plus que doublé (passant d'environ 5 300 EH à près de 12 400 EH), le nombre de communes bénéficiant d'un système d'assainissement collectif ayant aussi augmenté. La situation en termes de performance épuratoire (conformité des stations) s'est aussi nettement améliorée grâce aux actions entreprises dans le cadre du contrat.

#### **L'assainissement non collectif (ANC)**

La gestion de l'assainissement non collectif (ANC) est de la compétence des intercommunalités sur le territoire, notamment, pour la majeure partie du territoire, d'ARCHE Agglo et de Valence Romans Agglo.

Ces deux intercommunalités étaient concernées par la mise en œuvre d'actions relatives à l'ANC dans le cadre du contrat de rivière. Dans cet intervalle de temps, plusieurs diagnostics (plus de 1 400 installations visitées) et réhabilitation (plus de 60) ont été engagés.

A ce jour, environ 18 % des installations ont reçu un avis défavorable ou ont été déclarées non conformes. Avant contrat, la proportion d'installations non conforme était de 24 %. Par ailleurs, les modalités de contrôle et de classement (en terme de conformité) des installations a été modifié en cours de contrat du fait d'évolutions réglementaires.

### Les industries

Les établissements industriels répertoriés dans les bases de données (ICPE, IREP, Agence de l'Eau) sur le territoire sont au nombre de 10. Tous constituent des ICPE, dont 8 soumises à autorisation, 3 inscrites à l'IREP et 2 sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la « pollution non domestique ». Ces deux dernières sont une entreprise de fabrication d'armes et de munitions à Clérieux et une entreprise de production de boissons rafraîchissantes à Marges.

Parmi les 10 établissements identifiés, la plupart correspond à des activités agricoles, notamment des élevages (volailles et porcins) et des cultures (fruits et céréales).

### Les activités agricoles

L'activité agricole est une activité majeure du territoire ; elle occupe une surface d'environ 8 400 ha (soit plus de 40 % de la surface totale du territoire). Malgré une diminution relativement importante du nombre d'exploitations (24 %), les surfaces agricoles ont peu diminué au cours des dernières années (9 %). Les principales cultures sont les prairies et les fourrages ainsi que les cultures céréalières (maïs et blé). L'élevage bovin est bien représenté dans la partie amont du bassin.

Les activités agricoles peuvent impacter la qualité des eaux a plusieurs titres, notamment par l'utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants. Même si elle se développe, l'agriculture biologique ne représente qu'une faible part (environ 4%) de la SAU et concerne 1 exploitation sur 10.

L'intégralité du territoire est classée en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole et le diagnostic agricole, réalisé en 2012 sur un échantillon de 18 exploitations, a mis en évidence un risque de pollution par les nitrates maximal dans la vallée de l'Herbasse, du fait d'une surfertilisation du maïs et d'épandage de lisier à l'automne. De nombreux produits phytosanitaires sont utilisés, de façon relativement extensive toutefois, malgré le faible développement des techniques alternatives. Les phases de remplissage et rinçage apparaissent peu protégées dans la moitié des cas.

Les actions menées au cours du contrat ont consisté surtout en une sensibilisation des agriculteurs à la problématique de gestion des nitrates.

### Les utilisations non agricoles de pesticides et fertilisants

L'utilisation de pesticides et de fertilisants par des usagers non agricoles peut aussi être impactante pour la qualité des eaux (entretien des espaces verts, des voiries, jardiniers amateurs...).

Dans le cadre du contrat, plusieurs actions de sensibilisation et de formation aux pratiques alternatives de désherbage ont été menées à destination des jardiniers amateurs.

La formation des agents communaux au cours des dernières années a permis la réalisation de Plans de Désherbage Communaux dans la plupart des communes du bassin, et l'acquisition de matériels de

désherbage dans plus de la moitié d'entre elles. La CCPH et 7 communes sont également signataires de la charte régionale « zéro pesticide ».

#### **IV.1.2.2. La qualité des eaux**

##### **La qualité des eaux superficielles et les problématiques rencontrées**

La qualité des eaux superficielles peut être appréciée au moyen de suivis réguliers réalisés sur les cours du bassin, sous maîtrise d'ouvrage de la CCPH puis d'ARCHE Agglo.

La qualité des eaux (physico-chimique comme biologique) est notamment préservée (bonne à très bonne) sur la partie amont du bassin versant, autant sur l'Herbasse que sur ces affluents ayant fait l'objet de suivi (Valéré et Limone amont). L'état écologique qui en découle est donc lui aussi bon à très bon.

Cet état tend à se dégrader légèrement sur la partie aval (en aval de Saint-Donat-sur-l'Herbasse), ainsi que sur les affluents (Limone aval, Merdaret, canal de Saint-Donat). La dégradation de cet état peut être liée à la présence de matières azotées ou phosphorées, mais est plus généralement le fait d'une altération de la qualité biologique.

D'une manière générale, l'évolution au cours des dernières années de la qualité des eaux sur les cours d'eau du bassin apparaît favorable, notamment sur la partie aval malgré quelques dégradations toujours présentes. Seule la Limone peut avoir tendance à voir son état légèrement diminuer.

La qualité sanitaire des eaux de baignade, suivi au niveau du Lac de Champos, est quant à elle excellente sur les dernières années.

##### **La qualité des eaux souterraines et les problématiques rencontrées**

Les suivis de la qualité des eaux souterraines ont permis de dresser un bilan mitigé de la qualité des eaux souterraines du bassin versant de l'Herbasse.

Les nitrates et les pesticides, caractéristiques de pollutions d'origine agricole indiquent un impact non négligeable de l'activité agricole sur la qualité des ressources en eaux souterraines. Les teneurs pour ces éléments sont par endroit proches ou dépassent fortement les normes de potabilité, quelque que soit l'aquifère capté.

Les molécules pesticides détectées et dépassant les normes de potabilité sont l'atrazine et ses produits de décomposition (déséthyl, déisopropyl) et simazine... L'utilisation de ces molécules est interdite depuis 2001 pour la simazine et 2003 pour l'atrazine. Il s'agit donc probablement de résidus stockés en zone non saturée et remis en circulation lors d'évènements pluvieux importants. D'autres molécules actuellement utilisées ont été retrouvées ponctuellement sur certains ouvrages avec teneurs inférieures à la norme de potabilité.

Les éléments plus caractéristiques de pollutions urbaines ne révèlent pas quant à eux de contaminations des ressources en eaux souterraines.

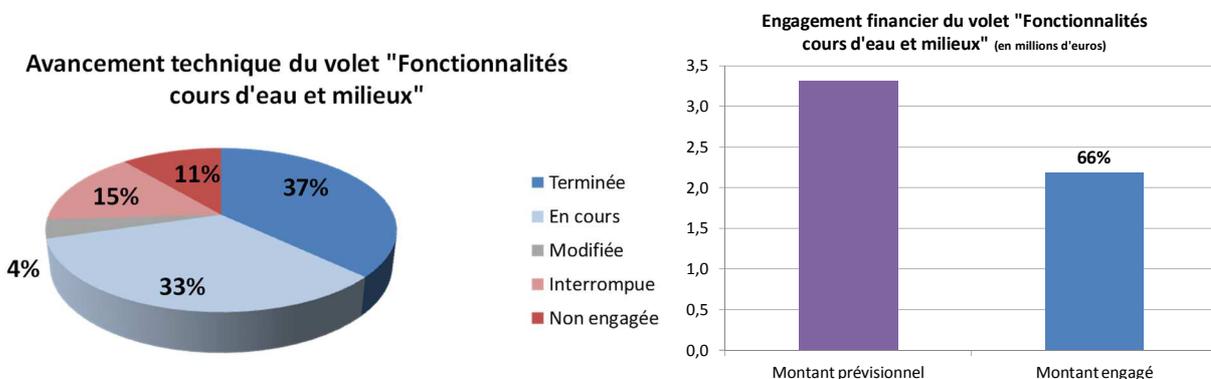
L'aquifère molassique joue un rôle primordial dans le cycle de l'eau du bassin versant de l'Herbasse. En effet, les différentes campagnes de jaugeage, la corrélation des concentrations en nitrates et ma-

gnésium et les travaux issus des deux thèses sur cet aquifère indiquent que la nappe d'accompagnement de la rivière Herbasse draine celle de la molasse miocène dès la commune de Crépol et ce jusqu'à la confluence avec la nappe alluviale de l'Isère.

La comparaison avec les suivis antérieurs ne permet pas dégager de tendance à l'amélioration, notamment dans le secteur de Crépol.

## IV.2. Thème B1 : Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux

### IV.2.1. Bilan technique et financier



**27 opérations prévues, dont 19 ont été engagées (soit 70 %)**

Montant prévisionnel : **3,3 M€** / Engagement financier : **2,2 M€** (soit **66 %** du prévisionnel)

#### Principaux constats sur l'avancement technique et financier

- **Taux d'avancement technique et engagement financier correct**, malgré quelques opérations non engagées ou interrompues ;
- Plusieurs actions entreprises afin de **restaurer l'espace de mobilité des cours d'eau**, incluant notamment quelques opérations de **retrait de protection de berge** limitant cet espace de liberté et **l'acquisition foncière de près de 18 ha** (dont plus de 7 en zone prioritaire). Ces acquisitions demeurent toutefois en deçà des objectifs fixés initialement ;
- Réalisation de nombreuses **opérations sur les atterrissements** visant à conserver leur caractère mobile aux matériaux (notamment des interventions de dévégétalisation et de griffage) ;
- Réalisation des **études techniques préalables des opérations de restauration physique** sur l'Herbasse (à Montrigaud) et sur le Valéré (à Saint-Bonnet-de-Valclérieux), mais **retard dans les travaux** (pour des raisons indépendantes au projet) ;

- Mise en œuvre d'une **opération ambitieuse de renaturation du Merdaret** en amont de Saint-Donat-sur-l'Herbasse portant sur près de 1,6 km ainsi que de plusieurs actions plus ponctuelles. Le projet de **renaturation du Valley** à Charmes-sur-l'Herbasse n'a quant à lui pas été engagé faute d'accord avec le propriétaire ;
- Réalisation d'un important **programme pluriannuel de restauration et d'entretien des berges et du lit** des cours d'eau du bassin versant (restauration de plus de 50 km et entretien sur les linéaires équivalents), comprenant aussi des interventions de lutte contre les espèces invasives (notamment la renouée du Japon) ;
- Mise en œuvre de **plusieurs actions sur les ouvrages hydrauliques perturbant la circulation piscicole** (sur les 16 ouvrages prévus, 12 ont été équipés / supprimés ou sont en passe de l'être à court terme). Pour les autres, les études préalables sont engagées. Concernant le seuil Commandeur, l'opération destinée à rétablir le transit sédimentaire a été interrompue face aux réticences du propriétaire (dans l'attente d'une mise en demeure par les services de l'Etat) ;
- Abandon des actions relatives à la préservation de la biodiversité (connaissances sur les espèces des réservoirs biologiques, plantations de haies) faute de financement ;
- Amélioration de la connaissance (inventaire complémentaire), de la prise en compte et de la gestion des zones humides (gestion / préservation du marais des Ulèzes et de l'étang du Mouchet).

## IV.2.2. Etat actuel et évolution des cours d'eau et milieux aquatiques

### Les caractéristiques physiques des cours d'eau

Les événements hydrologiques extrêmes comme ceux de 2008 et 2013 n'ont pas modifié de manière importante la morphologie des cours d'eau. A l'exception de courts tronçons, le fond des rivières présente une évolution stable voire une tendance à l'exhaussement. Les quelques processus d'incision (localisés par exemple sur la partie aval de l'Herbasse) s'expliquent par des phénomènes ponctuels (crues ayant entraîné des modifications de profil, suppression / modification d'ouvrages...). Les exhaussements restent également limités, n'impliquant pas un accroissement du risque d'inondation. Cependant, la comparaison des profils en travers montre que l'évolution du fond est parfois peu représentative de celle de la section.

En ce qui concerne la dynamique latérale, l'Herbasse et la Limone présentent toutes les deux des tronçons ayant été particulièrement actifs durant les deux derniers épisodes (notamment sur l'Herbasse, entre la confluence de la Limone et le lac Champos ainsi que dans le secteur du seuil Commandeur, et sur la Limone aval). Les processus d'érosion qui ont lieu sur ces linéaires peuvent correspondre à l'une des explications du maintien général du fond des rivières.

Les analyses menées ont montré l'efficacité des actions menées par le SIABH sur les cours d'eau au niveau du secteur des « Ginots » (préservation, localement, des berges), du « Chêne Vert » (maintien de la dynamique érosive sans entraîner de dysfonctionnements) et du « Laris » (suppression d'ouvrages ayant permis le réajustement du profil en long).

## La végétation de berge

Le diagnostic de la végétation de berge mené en 2009 montre que l'état de la végétation de berge à l'échelle du bassin versant était majoritairement bon à moyen. Près de ¼ de cette végétation présentait toutefois un état qualifié de médiocre (peuplements vieillissants, peu équilibrés, peu dense...). La ripisylve est absente sur 7 % du linéaire global, avec certaines disparités (absence de végétation sur 65 % du Merdaret).

L'état de cette végétation n'a pas été réévaluée après réalisation des actions du PPE, inscrites dans le contrat de rivière ; toutefois, l'examen des interventions réalisées (ou encore en cours), en regard de l'état de 2009, laisse à penser que cet état s'est amélioré au cours des dernières années (notamment du fait de la réalisation d'actions de restauration et/ou de plantation sur des secteurs dégradés).

La présence de Renouée du Japon a été signalée sur la partie aval du bassin (à l'aval de Saint-Bonnet-de-Valclérieux) et a nécessité la mise en œuvre d'un protocole de lutte intensive. Plus localement, des opérations de lutte contre le Buddleia ont été menées sur la Limone.

## Les peuplements piscicoles

Hormis sur le dernier tronçon aval de l'Herbasse (en aval de Clérieux), les cours d'eau du territoire sont classés en première catégorie piscicole (l'espèce repère étant la truite fario, constituant l'espèce dominante, avec ses espèces d'accompagnement : vairon, loche franche, blageon, barbeau méridional). En partie médiane, le contexte a tendance à se dégrader ; en partie aval, le peuplement est dominé par les cyprinidés d'eaux vives.

En 2009-2010, 2010-2011 puis 2015, des investigations de terrain ont été menées par la Fédération de Pêche afin d'identifier les zones de reproduction de la truite fario sur plusieurs cours d'eau du bassin. Elles ont permis de mettre en évidence que la surface potentiellement favorable variait entre 1 000 et 1 700 m<sup>2</sup>, avec un taux d'occupation de 50 à 60 %.

Sur certaines portions des cours prospectées, la comparaison du nombre de nid de pontes montre une évolution favorable sur la période du contrat (entre 15 et 16 nids / km entre 2009 et 2011 ; 24,6 nids / km en 2015). Bien que ces constats n'aient pas fait l'objet d'interprétation, il est probable que les actions du contrat aient bénéficié aux conditions de reproduction de la truite (amélioration de la continuité, opérations de restauration de cours d'eau).

## La continuité écologique

L'Herbasse et ses affluents amont (en amont du Valley) sont classées en liste 1 en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement. Tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité y est interdit et les ouvrages existants doivent être mis aux normes au moment du renouvellement de leur autorisation. L'Herbasse dans son intégralité ainsi que la Limone aval (en aval du Fermuzet) est quant à elle classée en liste 2 : tous les ouvrages existants doivent donc permettre la continuité écologique. L'Herbasse aval (depuis la Limone) est de plus classée en Zone d'Actions prioritaire vis-à-vis de l'Anguille.

De nombreux ouvrages hydrauliques perturbant la circulation piscicole sont présents sur les cours d'eau du bassin (77 selon le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement). Parmi ces ouvrages, 20 sont

considérés prioritaires vis-à-vis du rétablissement de la continuité écologique (principalement sur l'Herbasse et la Limone).

Dans le cadre du contrat de rivière, plusieurs actions ont été engagées (ou sont encore en cours) concernant ces ouvrages : 12 ouvrages ont été équipés et 8 autres bénéficient d'un projet à court terme. Ainsi, 34,9 km de cours d'eau ont été reconnectés (plus de 50 km à échéance des opérations en cours).

Ces interventions ont notamment permis d'améliorer la situation au niveau des ouvrages prioritaires, sur la Limone et les parties médiane et aval de l'Herbasse. Les ouvrages prioritaires non traités à ce jour sont majoritairement localisés sur la partie amont du bassin. Toutefois, certains ouvrages n'ont pu faire l'objet de travaux à ce jour malgré les études préalables engagées. Lorsque les opérations prévues à court terme (année 2017) seront finalisées, le seuil Commandeur, à Clérieux, constituera le premier obstacle à la circulation piscicole depuis l'Isère. Les services de l'Etat ont déclaré cet ouvrage en état de ruine et s'approprient à mettre en demeure le propriétaire de réaliser les travaux.

Avant contrat, le linéaire décloisonné depuis l'aval était de 3,6 km. Après réalisation des opérations en cours, il sera porté à 7,5 km. La suppression du seuil Commandeur permettrait d'améliorer de façon notable la circulation piscicole, ouvrant ainsi l'accès à la plupart des cours d'eau plus en amont.

### Le patrimoine naturel

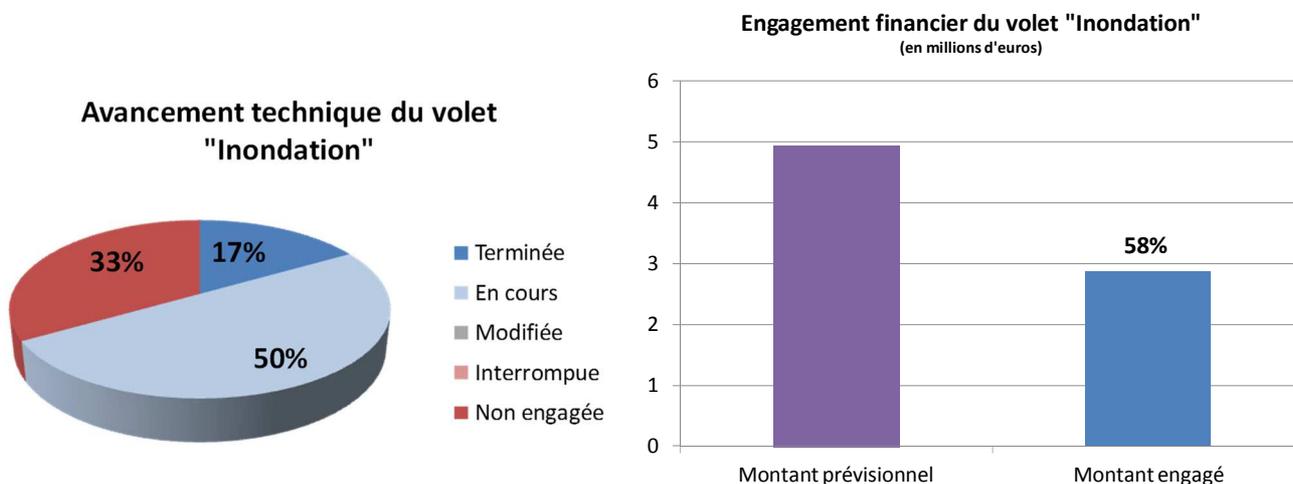
Le périmètre du Contrat de rivière comporte plusieurs milieux favorables à une biodiversité riche et variée, identifiés dans les différents inventaires (ZNIEFF notamment) et qui pour certains font l'objet de mesures de gestion ou de protection (sites Natura 2000, ENS). Les principaux ensembles observés correspondent au secteur des Chambarans et aux collines de la Drôme. Ces milieux abritent plusieurs espèces végétales et animales (oiseaux, poissons, reptiles, chiroptères, odonates...) d'intérêt patrimonial.

Les inventaires des zones humides menés sur le territoire ont permis d'identifier 95 entités, représentant 1 320 ha. Il s'agit principalement de bordures de cours d'eau voire de zones humides de bas-fond, qui constituent aussi les milieux les plus vulnérables et nécessitent des interventions prioritaires ainsi que du complexe des Chambarans, comprenant une diversité importante de milieux humides.

Le contrat de rivière, outre le fait d'avoir permis une amélioration des connaissances relatives aux zones humides et d'avoir plus généralement contribué, au travers de ces diverses actions, à l'amélioration des milieux, a permis l'élaboration voire la mise en œuvre de plan de gestion au niveau de deux sites spécifiques du territoire. Il s'agit du marais des Ulèzes (zone de marais en bordure de l'Herbasse, à Saint-Donat) et de l'étang du Mouchet (à Chavannes).

### IV.3. Thème B2 : Gestion du risque d'inondation

#### IV.3.1. Bilan technique et financier



**6 opérations prévues, dont 4 ont été engagées (soit 67 %)**

Montant prévisionnel : **4,9 M€** / Engagement financier : **2,9 M€** (soit **58 %** du prévisionnel)

#### Principaux constats sur l'avancement technique et financier

- **Taux d'engagement des actions correct** notamment en considérant les raisons de non réalisation des 2 opérations non engagées (transfert de l'une dans le PAPI, attente de décisions administratives relatives aux classements de digues pour la seconde). Engagement financier moyen, mais notamment en lien avec le fait que des actions ne soient pas encore finalisées ;
- **Mise en œuvre des projets de protection des secteurs sensibles vis-à-vis du risque d'inondation** (réalisé pour Cabaret Neuf, sur la Limone ; travaux en cours pour Saint-Donat, sur le Merdaret ; Etudes préalables et acquisitions foncières réalisées pour Clérieux, sur l'Herbasse), en lien avec des projets d'amélioration des milieux (restauration de cours d'eau, rétablissement de la continuité piscicole) ;
- Elaboration et labellisation du **PAPI** (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) et du **PSR** (Plan de Submersion Rapide) ;
- Attente de l'arrêté de classement des digues sur le bassin par les services de l'Etat pour engager les procédures consécutives à ce classement (notamment en terme de diagnostic, surveillance, entretien).

### IV.3.2. Etat actuel et évolution de la gestion et de la prévention du risque inondation

L'Herbasse subit régulièrement de violentes crues. La dernière est intervenue durant la période de mise en œuvre du Contrat, le 23 octobre 2013 : cette crue a approché voire dépassé les évènements notables de 1954 et 2008 avec un débit estimé entre 286 et 330 m<sup>3</sup>/s.

Les inondations sont causées par le débordement des cours d'eau principaux (Herbasse, mais aussi Limone, Merdaret et Valley), mais aussi par celui des petits émissaires, voire par le ruissellement le long des ravins et thalwegs.

Dans le bassin de l'Herbasse, 600 logements (soit 1 200 personnes) et 280 entreprises (soit 1 200 emplois) peuvent être impactés par un évènement de fréquence moyenne (**200 logements et 400 personnes supplémentaires pour un évènement extrême**) ; ces enjeux sont principalement concentrés sur les 3 communes de Saint-Donat, Charmes sur l'Herbasse et Clérieux. Quelques digues permettent de protéger des enjeux ponctuels sur le bassin, et un système d'endiguement (protégeant le village de Clérieux) sont insuffisants en cas de crue centennale. Des projets d'aménagement ont été réalisés ou sont en cours sur les trois communes afin de réduire le nombre d'enjeux impactés pour des crues allant de la cinquantennale à la centennale.

Sur ces trois communes, le PPRi de la Vallée de l'Herbasse, approuvé depuis 2001, devra être révisé lorsque les travaux d'aménagement seront terminés et prescrire des mesures de réduction de la vulnérabilité. Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) y sont d'ores et déjà approuvés

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Herbasse, labellisé le 11 mars 2016 concerne 18 communes du bassin et définit 27 actions pour la période 2016-2021.

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) « affluents de l'Isère », élaborée pour gérer les risques du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) Romans sur Isère/Bourg de Péage, porte entre autres sur 20 communes du bassin de l'Herbasse (dont 16 en commun avec le PAPI). La plupart des actions envisagées dans la SLGRI correspondent à des actions définies par le PAPI en cours.

## IV.4. Thème B3 : Ressource en eau et prélèvements

La thématique de la gestion quantitative de la ressource en eau n'a pas donné lieu à la définition d'actions spécifiques dans le cadre du contrat de rivière.

Les prélèvements en eau sur le territoire (toutes ressources confondues) varient suivant les années entre **2,6 et 4,5 millions de m<sup>3</sup>/an**. Sur la période de 2010 à 2015, le prélèvement global a eu tendance à diminuer entre 2010 et 2014 avant d'augmenter fortement en 2015. Cette brusque augmentation semble liée surtout à l'évolution des prélèvements pour l'irrigation, qui constituent selon les années entre 45 et 65 % du prélèvement global, et qui varient au gré des conditions climatiques, des assolements choisis par les agriculteurs et des restrictions éventuellement mises en place.

Les **principales ressources sollicitées sont les ressources souterraines** (plus de 95 % du prélèvement global), notamment les **molasses miocènes** (à hauteur de 92 %) et les alluvions anciennes de la Plaine de Valence et des terrasses de l'Isère. Les prélèvements en eaux superficielles concernent principalement l'Herbasse ainsi que, dans une moindre mesure, le Merdaret. Les **interactions entre l'Herbasse**

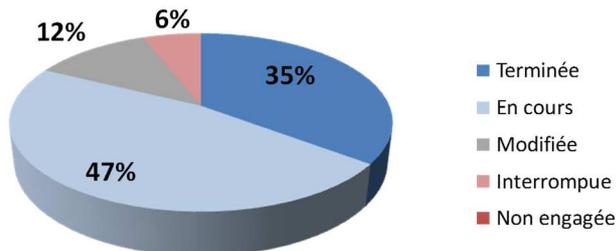
et la molasse miocène, qui joue un rôle primordial dans l'alimentation du cours d'eau, doivent être prises en compte dans les conclusions des différentes études en cours, pour l'élaboration du **Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)** de la Drôme des collines d'une part, et pour la préservation des **ressources stratégiques** pour l'AEP dans la molasse miocène, d'autre part.

Entre 2010 et 2015, le territoire de la Drôme des Collines a fait l'objet de restrictions dans le cadre d'arrêtés sécheresse 4 années sur 6 (alerte en 2010, 2011 et 2015, alerte renforcée en 2012), tandis qu'en 2014 et en 2016 seule une vigilance a été mise en place. En 2013, il n'y a pas eu d'arrêté sécheresse.

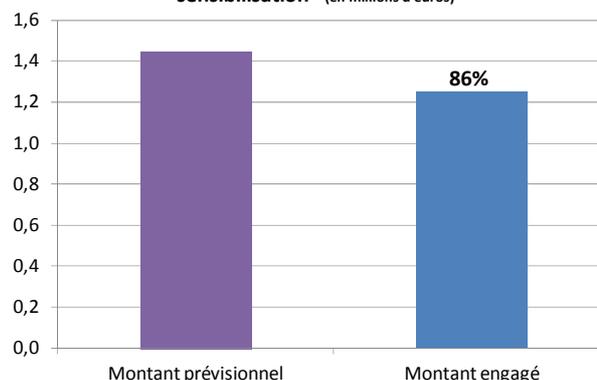
## IV.5. Thème C : Animation, communication, sensibilisation

### IV.5.1. Bilan technique et financier

Avancement technique du volet "Animation, sensibilisation"



Engagement financier du volet "Animation, sensibilisation" (en millions d'euros)



**17 opérations prévues, dont 14 ont été engagées (soit 82 %)**

Montant prévisionnel : **1,45 M€** / Engagement financier : **1,25 M€** (soit **86 %** du prévisionnel)

#### Principaux constats sur l'avancement technique et financier

- **Bon taux de réalisation des actions et d'engagement financier** sur ce volet, une seule action ayant été interrompue ;
- Maintien des postes destinés à l'animation du contrat et à la mise en œuvre des actions avec un renforcement de l'équipe sur les aspects agricoles et fonciers ;
- Elaboration d'une stratégie de communication ayant abouti à la mise en œuvre de plusieurs actions de communication et de sensibilisation : publication de documents d'informations, mise en place de panneaux, animation auprès des scolaires et du grand public...
- Des difficultés rencontrées dans le projet de création de liaison piétonne en bordure des cours d'eau (subventions faibles, réticence de certains propriétaires).

## V. Synthèse du point de vue des acteurs par volets

---

Le tableau ci-après présente une synthèse des points de vue exprimés selon les différents types d'acteurs rencontrés et par volets d'action. Pour faciliter la lecture, les pictogrammes suivants ont été utilisés pour qualifier les points de vue exprimés :

-  Un point de vue positif
-  Un avis mitigé ou un regret
-  Un point de vue négatif ou une difficulté
-  Une remarque ou un constat (sans jugement)
-  Un questionnement

Ces points de vue sont ceux des acteurs rencontrés et ne constituent donc pas un jugement de l'équipe d'évaluation (à venir en Phase 4)

	Elus	Acteurs de l'environnement	Acteurs du monde agricole	Partenaires techniques et financiers
<b>Participation à l'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3 entretiens individuels + 14 participants</b> à la réunion sur (11 communes sur 15 invitées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 mini entretien collectif (4 personnes) et 6 participants</b> à la réunion dont le CEN, ZIMELINE, une enseignante, deux riverains des Ulèzes</li> </ul>	<p>14 participants sur 32 invités</p>	<p><b>2 entretiens semi collectifs (3 personnes et 4 personnes) et 2 entretiens individuels</b> : représentants de l'Agence de l'eau, Conseil Départemental 26, DDT 26, ONEMA 26. Refus du Conseil Régional Rhône Alpes</p>
<b>Volet Qualité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Un <b>travail de qualité par les animateurs</b> successifs du volet agricole et non agricole</li> <li>+ Les démarches « <b>zéro-phyto</b> » sont pertinentes et bien menées</li> <li>+ Le travail sur l'<b>assainissement collectif</b> et non collectif est salué</li> <li>+ <b>Tout le monde fait des efforts</b> : agriculteurs, communes, particuliers. C'est une question d'équité</li> <li>- Une évolution <b>règlementaire trop rapide</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ La <b>qualité de l'eau s'est améliorée</b></li> <li>+ Les travaux sur <b>stations d'épuration</b> ont un impact majeur</li> <li>+ La <b>profession agricole</b> adapte ses pratiques - mais les <b>bandes enherbées</b> toujours pas respectées</li> <li>+ Une nette avancée dans les communes avec les <b>plans zéro phyto</b></li> <li>+ <b>Sensibilisation des jardiniers intéressante mais</b> +/- Trop peu de <b>jardiniers amateurs</b> touchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Stations d'épuration</li> <li>+ Un accompagnement du <b>groupe « test »</b> très satisfaisant (disponibilité, échange, etc.)</li> <li>+ <b>Demande d'essai</b> auprès des coopératives et de la chambre</li> <li>- <b>Des efforts non visibles</b>, sentiment que seule l'agriculture est responsable des pollutions dans l'espace public</li> <li>- « <b>0 phyto</b> » qui leur parait contraignant et onéreux. + Bonne communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>= <b>Une zone non prioritaire</b> du fait de l'absence de captage</li> <li>+ Les <b>points noirs</b> majeurs du territoire sont <b>traités (STEPS)</b></li> </ul>
<b>Volet restauration et entretien des milieux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Plan de gestion de la zone humide des <b>Ulèzes et travaux du Mouchet</b> très positifs</li> <li>- Projet de <b>cheminement pédestre</b> à l'arrêt</li> <li>- Syndicat prend trop en charge ce qui relève de la <b>responsabilité des propriétaires privés</b></li> <li>? Les <b>passes à poissons</b> sont-elles efficaces ? - Leur cout est disproportionné</li> <li>+ <b>Renouée du Japon</b> éradiquée - Attention à l'Ambroisie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Du courage sur la <b>continuité écologique</b> - malgré des critiques sur l'intégration de l'<b>AAPPMA</b> en tant que <b>partenaire</b> technique</li> <li>+ Inventaire global des zones humides est positif Ulèzes : propriétaires sont satisfaits. - Etang du mouchet, le prestataire de sensibilisation aurait aimé être consulté.</li> <li>- Modalités de travaux en rivières et zones humides pas bien encadrée (Mouchet, Clérieux, etc.)</li> <li>- Zones humides de Roybon pas protégées</li> <li>+/- Acquisition de <b>ripisylve</b> trop peu importante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Dépossédé</b> de leur pouvoir de gestion. Intervention du syndicat trop en faveur de l'urbain, trop peu rapide.</li> <li>+ <b>Acquisition foncière</b> acceptée - mais dont les <b>modalités</b> sont critiquées</li> <li>- Manque de <b>communication</b> sur les choix d'entretiens mais aussi les travaux, passage sur parcelles, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Une approche globale intéressante pour la <b>continuité biologique et la gestion morphologique (espace de liberté)</b></li> <li>+ <b>Une vraie efficience</b></li> <li>+ La <b>dynamique du cours d'eau</b> devient satisfaisante</li> <li>+ Anticipation règlementaire</li> <li>= <b>Marais des Ulèzes</b> de faible intérêt mais important politiquement et sur le plan pédagogique</li> </ul>
<b>Volet inondations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Heureux d'être sortis de la phase d'étude pour la <b>protection</b> et de voir les réalisations concrètes ? même si leur <b>efficacité</b> ne sera prouvée qu'à la nouvelle crue</li> <li>- La gestion du ruissellement (l'urbanisation et l'imperméabilisation, la plantation de haies et la création d'espaces de rétention pas traités)</li> <li>+ Rendre la <b>morphologie « naturelle »</b> au cours d'eau semble pertinent. <b>L'acquisition foncière</b> est un moyen adapté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Un changement de mentalité apprécié</li> <li>+/- Politique zone humide et ripisylve trop peu ambitieuse. Leur fonctionnalité de rétention pas assez valorisée</li> <li>+/- Difficulté de coopération entre fédération de pêche, ONEMA, AAPPMA, SIABH pour organiser les pêches électriques pendant les travaux</li> <li>- Certains projets critiqués et peu compris techniquement et esthétiquement</li> <li>- Trop peu d'informations sur les projets menés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>? <b>Végétalisation</b> des berges, efficacité à évaluer à la prochaine crue</li> <li>- <b>Les crues</b> semblent plus rapides et importantes avec la divagation de la rivière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ La gestion a su trouver un <b>équilibre</b> entre protection et milieux aquatiques, entre amont et aval</li> <li>+ <b>Articulation PAPI et contrat</b> très positive</li> <li>+ Stratégie « <b>Espace de liberté</b> » très bien menée</li> </ul>

## VI. L'analyse du mode de fonctionnement de la procédure

### VI.1. Le portage de la démarche

#### Les principaux constats

##### ➤ De 2004 à 2008 : Le Club Herbasse vers un nouveau contrat de rivière

- Un collectif « informel » composé du SIABH et des deux communautés de communes majeures du territoire, la CCPH et la CCPR tente de relancer un nouveau contrat après l'échec du premier et des relations tendues avec les partenaires techniques et financiers.

##### ➤ De 2009 à 2016 : portage par la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse (CCPH) en étroite collaboration avec le SIABH et la CCPR

- La CCPH comporte 9 communes toutes concernées sur le bassin de l'Herbasse. **50% des communes** du contrat en son issue. Elle porte administrativement le contrat partageant le même personnel et les mêmes locaux avec le SIABH.
- Le SIABH couvre la partie drômoise du bassin. Il prend en charge l'entretien et les travaux en rivière et sur berges, ainsi que la prévention et protection contre les inondations.
- Des demandes institutionnelles de fusions avec le contrat « Joyeuse Chalon Savasse » piloté par la CCPR sont écartées par les élus.
- Une convention est tout de même signée pour acter une fusion des comités de rivières, de la communication, des études globales pour les zones humides et de l'animation de la réduction des pollutions. Les deux premiers pans ne voient jamais le jour, les deux derniers débouchent sur une collaboration.
- De fait, certaines actions sont mises en œuvre selon la volonté des communautés de communes notamment la communication, les plans de gestion des zones humides, etc. et accouche de différences d'investissements sur ces thématiques.

##### ➤ A partir de 2017 : la fusion des intercommunalités et l'organisation de la nouvelle compétence GEMAPI

- En cours de contrat, la CCPR s'agrandit en dehors du bassin versant et devient l'agglomération de Romans, puis fusionne en 2014 avec l'agglomération de Valence.
- En 2017, la CCPH fusionne avec l'Hermitage Tournonais et le Pays de Saint-Félicien pour former ARCHE Agglo.
- Une nouvelle compétence « Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et protection contre les inondations » devient obligatoire pour ces agglomérations en 2018. Valence Romans Agglo l'a déjà prise, ARCHE Agglo pas encore.

- Le bassin versant de l’Herbasse est **désormais partagé par deux agglomérations** dont l’Herbasse est une **périphérie**. Des discussions récurrentes pour supprimer le SIABH réémergent. Il est néanmoins prorogé jusqu’en 2020 pour finaliser les actions du contrat et du PAPI.

## VI.2. Le pilotage de la démarche et de la concertation

### Les principaux constats

- Des commissions thématiques se sont réunies à 24 reprises entre 2005 et 2010. Le comité de rivière est créé en 2009 pour la mise en œuvre du contrat signé en 2010. Il s’est ensuite réuni tous les 18 mois en moyenne. Les commissions thématiques s’arrêtent à partir de sa mise en œuvre.
- **Le comité syndical du SIABH, le Conseil Communautaire de la CCPH et leurs commissions** complètent le dispositif « Comité de rivière », soit un peu plus d’une réunion par mois en moyenne sur la période pour les élus. Les commissions sont fusionnées dans les faits à partir de 2015, afin d’éviter la multiplication des réunions, certains sujets étant communs.
- Des **comités de pilotage** ouverts complètent ces instances pour les projets emblématiques.

## VI.3. L’animation

### Les principaux constats

- Le contrat de rivière a bénéficié d’une équipe d’animation dès son élaboration.
- **En 2002** une première chargée de mission est recrutée pour mettre en œuvre la plupart des actions du premier contrat non entamées. En 2007, elle est remplacée par le chargé de mission actuel aujourd’hui spécialisé dans le suivi des inondations et du PAPI.
- **En 2004**, elle est rejointe par un technicien de rivière qui pilotera par la suite une équipe rivière de 4 personnes.
- **A mi contrat**, l’équipe s’étouffe :
  - **En 2013**, d’un animateur agricole et non agricole, renouvelé mi 2016 par une animatrice.
  - **En 2014**, d’une animatrice du contrat permettant au premier animateur de pleinement s’investir dans certaines actions clés (inondation), et de redynamiser les autres actions laissées de côté (zone humides, communication, etc.).

## VI.4. La communication et la sensibilisation

### Les principaux constats

#### ► Stratégie de communication

- **Jusqu'en 2015**, le contrat s'appuie principalement sur les supports de la CCPH (magazine et site internet) et la sensibilisation aux scolaires ainsi qu'un évènementiel dédié.
- **En 2015**, la CCPH opère un diagnostic pour renouveler sa stratégie. Un schéma directeur pré-conise et organise une communication centrée sur la rivière (charte graphique, produits, stratégie presse, panneau sur site, etc.).

#### ► Journal « les 4 saisons »

- Magazine de 6 à 12 pages abordant les principales réalisations de la CCPH dont les enjeux du contrat. Ce magazine ne couvre pas les communes de la CCPR.
- **Environ deux numéros** par an en moyenne évoquent le contrat de rivière entre 2010 et 2016.

#### ► La lettre de la vallée de l'Herbasse

- Issue du travail stratégique sur la communication, c'est un magazine de 6 pages, centré sur la gestion du bassin versant. Deux numéros ont été publiés, l'un en 2015, l'autre en 2016.

#### ► Animations scolaires

- Un programme de sensibilisation dans les écoles a été mis en œuvre sur quasiment toute la durée du contrat. **Dès 2011**, ces interventions pédagogiques étaient assurées par l'association ZIMELINE certaines années en partenariat avec la fédération départementale de pêche de la Drôme.
- Ces animations intervenaient de la maternelle au CM2. Au total près de **70 animations** par an ont été réalisées entre 2009 et 2016 et ont touché près de 120 classes, soit au total près de 2800 élèves.

#### ► La Fête de l'Herbasse et de l'environnement

- Organisée en 2012, 2014 et 2016, sur deux jours, elle a réuni en moyenne 380 élèves et 210 personnes grand public par édition. Elargie à l'environnement dès le deuxième opus, elle met en scène des expositions, ateliers et visite de sites et requière la mobilisation de 6 à 10 personnes pendant 2 jours.

## VI.5. Synthèse des points de vue des acteurs sur le fonctionnement de la démarche

Le tableau ci-après présente une synthèse des points de vue exprimés selon les différents types d'acteurs rencontrés. Pour faciliter la lecture, les pictogrammes suivants ont été utilisés pour qualifier les points de vue exprimés :

-  Un point de vue positif
-  Un avis mitigé ou un regret
-  Un point de vue négatif ou une difficulté
-  Une remarque ou un constat (sans jugement)
-  Un questionnement

Ces points de vue sont ceux des acteurs rencontrés et ne constitue donc pas un jugement de l'équipe d'évaluation (à venir en Phase 4)

	Elus	Acteurs de l'environnement	Agriculteurs	Partenaires financiers
Participation à l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3 entretiens individuels + 14 participants</b> à la réunion sur (11 communes sur 15 invitées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 mini entretien collectif (4 personnes) et 6 participants</b> à la réunion dont le CEN, ZIMELINE, une enseignante, deux riverains des Ulèzes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>14 participants sur 32 invités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>2 entretiens semi collectif (3 personnes et 4 personnes) et 2 entretiens individuels</b> : représentants de l'Agence de l'eau, Conseil Départemental 26, DDT 26, ONEMA 26. Refus du Conseil Régional Rhône Alpes</li> </ul>
Portage	<ul style="list-style-type: none"> <li>+/- Un portage CCPH/CCPR/SIABH qui manque de <b>lisibilité</b>. Une division du travail trop complexe</li> <li>+ Une vraie culture de <b>mutualisation</b></li> <li>+/- Un bassin à cheval entre <b>deux agglomérations</b></li> <li>? <b>Futur du SIABH</b> dans la refonte GEMAPI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Des porteurs <b>actifs</b> ayant renforcé la solidarité amont-aval et un changement de mentalité</li> <li>+/- Une <b>confusion</b> sur la division du travail concernant le portage</li> <li>+ Une <b>implication des élus</b> positives, - certains regrettant un manque pour les thématiques <b>autres que la gestion du risque inondation</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+/- Des difficultés de compréhension de la <b>division du travail autour du développement agricole</b>, le travail au niveau de l'Herbasse ne simplifiant en rien cet état de fait d'ordre général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Evolution politique du <b>SIABH</b> vers une institution d'intérêt public</li> <li>- Un territoire de gestion <b>trop petit</b> par rapport aux normes de financement.</li> <li>- Echecs des projets de <b>fusion</b> avec Joyeuse Chalon Savasse, + sans conséquences négatives sur <b>l'avancée du contrat</b></li> <li>+ Un <b>portage atypique</b> mais pas préjudiciable</li> <li>+/- Un <b>portage</b> politique focalisé majoritairement sur la gestion des <b>inondations</b></li> </ul>
Pilotage et concertation	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Estiment avoir été <b>bien associés</b> entre comité de rivière, conseils communautaires et comité syndical</li> <li>+ Comité de rivière <b>un lieu d'écoute</b> des usagers</li> <li>+/- Une certaine difficulté pour les <b>nouveaux élus</b> arrivés en 2014 de connaître et comprendre certaines décisions précédant leur arrivée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AAPPMA</b> regrette de ne pas avoir su et pu s'associer en tant que véritable <b>partenaire</b></li> <li>- Ils ont été consultés trop tard dans les projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Manque de présence</b> général <b>des agriculteurs</b> dans les instances de consultation (notamment au SAGE)</li> <li>- <b>Réunions</b> trop tôt en journée</li> <li>- Des <b>comptes rendus</b> trop lisses</li> <li>+ <b>Chambre d'agriculture partenaire</b></li> <li>+ Des nombreuses idées pendant l'élaboration, - très réduites dans le contrat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Une concertation qui a permis d'<b>impliquer les élus</b></li> <li>- Des <b>riverains</b> peu ou pas présents</li> <li>- Des élus parfois <b>en retrait</b> de l'équipe technique</li> </ul>
Animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Une équipe <b>pédagogue, professionnelle, reconnue</b> et légitime sur le volet technique...</li> <li>+ <b>...Bien dimensionnée...</b></li> <li>+ <b>... stable ...</b></li> <li>+ <b>... investie</b> pour défendre le projet : recherche de financement, montage des dossiers administratifs...</li> <li>+ Des techniciens <b>force de proposition</b> qui a permis de faire changer les mentalités (végétalisation des berges, entretiens, connaissance...)</li> <li>+ Une <b>professionnalisation</b> de la gestion de l'eau sur le territoire sur le plan technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Une équipe efficace</li> <li>+ Des échanges de bonne qualité avec elle</li> <li>- Un manque d'engagement pour défendre des projets à visée naturalistes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Pour les agriculteurs des groupes tests une équipe <b>proche et disponible</b></li> <li>+ Des échanges qui <b>ont permis d'avancer</b> là où seuls ils n'auraient pas bougé</li> <li>+/- <b>La gestion des chantiers</b> est critiquée par les agriculteurs riverains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>Equipe active, sérieuse, efficace</b></li> <li>- <b>Trop de postes d'un point de vue des normes administratives de financement</b>, + mais a permis la réussite du contrat</li> <li>+ Grande capacité d'anticipation</li> <li>+ A su convaincre par l'expérimentation</li> <li>+/- Friction autour de l'appui de l'Etat vu comme un frein plutôt que comme une aide. A nécessité un échange pour accorder les rythmes de travail notamment</li> <li>+/- Partage de poste avec la CCPR compliqué</li> </ul>
Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Communication <b>investie suffisamment</b></li> <li>- <b>Pas d'homogénéité</b> de la communication sur tout le bassin</li> <li>+ <b>Fête</b> de l'environnement un moment fort</li> <li>+ <b>Animations scolaires supers</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Enseignante satisfaite des <b>animations scolaires</b></li> <li>- Communication globalement <b>insuffisante</b> (absence de lettre d'information globale, site internet dédiés et actifs)</li> <li>+/- Dispose donc d'une <b>vision limitée</b> de l'ensemble du contrat</li> <li>+ <b>Journée de l'environnement très positives</b> avec l'attente d'une fréquentation plus importante.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trop peu d'actions menées</li> <li>- Pas assez de mise en valeur des efforts faits par les agriculteurs</li> <li>+/- Une volonté de participer aux animations scolaires pour proposer leurs points de vue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Pas assez de vulgarisation</li> <li>+ Site internet trop statique</li> <li>+ Journée de l'environnement positive</li> <li>+ Présence de l'équipe sur le terrain</li> </ul>



# **Annexe**

## **Tableau des actions du contrat**



Volet	Code action	Intitulé	Maitres d'ouvrages	Niveau de réalisation	Coût prévisionnel HT	Montant engagé HT
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_dom_1	Programme de réhabilitation des systèmes d'assainissement autonomes CCPH	CCPH	En cours	835 000 €	412 259,80 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_dom_2	Programme de réhabilitation des systèmes d'assainissement autonomes CAPR	CCPR	En cours	333 000 €	66 750,20 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_dom_3	Création STEP de 7 000 EH - Commune de Saint-Donat	Commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse	Terminée	3 330 000 €	3 800 000,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_dom_4	Mise en séparatif des réseaux d'assainissement - Bassin d'orage - Commune de Saint-Donat	Commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse	Terminée	843 000 €	438 378,43 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_dom_5	Création réseau - Création STEP de 250 EH - Commune de Charmes	Commune de Charmes-sur-l'Herbasse	Modifiée	PM (cf. p_dom_6)	0,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_dom_6	Diagnostic du réseau d'assainissement dit de "Champos" - Travaux de réhabilitation.	Commune de Charmes-sur-l'Herbasse	Terminée	85 000 €	34 325,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau		Système d'assainissement de Champos - Etude diagnostic ; Travaux de réhabilitation et de création	Commune de Charmes-sur-l'Herbasse / CCPH	Terminée	3 041 000 €	2 433 419,47 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_dom_7	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement et zonage ; Création STEP/réseaux	Commune de Miribel	Terminée	20 000 €	11 159,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau		Etudes et travaux pour la réhabilitation - Création du système d'assainissement de Miribel	Commune de Miribel	En cours	1 003 000 €	22 739,70 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_dom_8	Création réseau - Création STEP de 200 EH - Commune de Montchenu	Commune de Montchenu	Terminée	628 000 €	610 857,21 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_dom_9	Création et modernisation de réseaux - Création STEP de 500 EH - Commune de Saint-Christophe-et-le-Laris	Commune de Saint-Christophe-et-le-Laris	Terminée	860 000 €	772 530,64 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_dom_10	Création réseau de collecte et de transfert - Commune de Saint-Bonnet-de-Valclérieux	Commune de Saint-Bonnet-de-Valclérieux	Terminée	89 900 €	219 636,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_dom_11	Pérenniser le suivi qualitatif des eaux superficielles	CCPH	Terminée	58 320 €	65 449,07 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_dom_12	Réhabilitation de la STEP	Commune d'Arthemoy	Non engagée	100 000 €	0,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_dom_13	Création de réseaux de collecte et de transport	Commune de Saint-Laurent d'Onay	Non engagée	248 000 €	0,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_dom_14	Mise en place de toilettes sèches sur le domaine de Champos : étude de faisabilité et création	CCPH	Non engagée	35 000 €	0,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_dom_15	Mise en séparatif du réseau d'assainissement (amont et centre du village) et création d'un bassin de rétention d'eau pluviale	Commune de Clérieux	Modifiée	800 000 €	0,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_dom_16	Extension des réseaux de collecte Quartier Les Mignots, Quartier Les Fabriques	Commune de Clérieux	Modifiée	195 000 €	0,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_ind_1	Assistance des communes pour le suivi et la mise en place des conventions de raccordements (étude + prestation)	CCPH/Agglo Valence Romans	Non engagée	5 000 €	0,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_agri_1	Lutte contre les pollutions diffuses par les nitrates	CCPH	En cours	46 500 €	13 009,19 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_agri_2	Aide à l'acquisition de matériel permettant une meilleure répartition des effluents	Agriculteurs/CCPH	En cours	37 500 €	0,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_pest_1	Lutte contre les pollutions diffuses des pesticides - Sensibilisation, information	CCPH	En cours	83 000 €	63 258,63 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_pest_2	Sensibilisation des communes (élu et personnel) aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires	CCPH/Agglo Valence Romans	Terminée	4 000 €	PM
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau		Aménagement d'aires collectives de remplissage et de lavage des pulvérisateurs	CCPH	Non engagée	230 600 €	0,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_pest_3	Mise en place de 5 plans de désherbage pour les communes les plus importantes du bassin versant	CCPH / Agglo Valence Romans	Terminée	21 000 €	11 066,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau		Aide à l'acquisition de matériel de désherbage mécanique pour les agriculteurs	Agriculteurs/CCPH	Non engagée	132 500 €	0,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_pest_4	Sensibilisation des agriculteurs aux risques liés à l'utilisation des pesticides	Agglo Valence Romans / CCPH	Non engagée	2 000 €	0,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau		Aide à l'acquisition de matériel de désherbage mécanique pour les communes	Communes	En cours	164 500 €	98 090,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	p_pest_5	Sensibiliser les jardiniers amateurs aux pratiques alternatives de désherbage	CCPH	En cours	47 300 €	3 463,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	r_sant_1	Affiner les connaissances de l'état de la qualité des eaux souterraines	CCPH/Agglo Valence Romans	Terminée	32 000 €	33 298,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	r_sant_2	Pérenniser le suivi qualitatif des eaux souterraines	CCPH	En cours	15 000 €	23 568,00 €
A. Amélioration / préservation de la qualité de l'eau	r_sant_3	Pérenniser le suivi qualitatif des eaux de baignade sur le lac de Champos	CCPH	En cours	PM	0,00 €

Volet	Code action	Intitulé	Maitres d'ouvrages	Niveau de réalisation	Coût prévisionnel HT	Montant engagé HT
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	a_c_b_1	Etude des potentialités de recrutement	FDPPMA26	Terminée	7 500 €	7 555,00 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux		Etude des potentialités de recrutement	FDPPMA26	Terminée	15 000 €	3 000,00 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	a_c_b_2	Etudes de faisabilité et travaux pour le franchissement piscicole	SIABH/propriétaires	En cours	395 000 €	434 060,85 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	a_c_b_3	Suivi piscicole (état initial et suivi)	AAPPMA GRP	Non engagée	12 600 €	0,00 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	d_mor_1	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau	SIABH	Terminée	30 000 €	7 845,60 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	d_mor_2	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur - renaturation Mardaret	SIABH	En cours	PM (r_inond_2)	PM
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	d_mor_3	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur - Etude de faisabilité Renaturation Valley	SIABH	Non engagée	230 000 €	0,00 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	d_mor_4	Reconquête de l'espace de liberté des cours d'eau (prospection et acquisition foncière)	SIABH	En cours	179 500 €	91 259,97 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	d_mor_5	Programme de recharge sédimentaire - Entretien de la mobilité des atterrissements	SIABH	Terminée	40 000 €	14 511,16 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	d_mor_6	Programme de recharge sédimentaire et protection des biens et des personnes - Gestion des embâcles	SIABH	En cours	PM (d_mor_13)	PM
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	d_mor_7	Programme de recharge sédimentaire - Zone urbaine	SIABH	Terminée	PM (d_mor_5)	PM
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	d_mor_8	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire : seuil Commandeur	SIABH	Interrompue	60 000 €	10 000,00 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	d_mor_9	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire	SIABH	Modifiée	39 000 €	0,00 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	d_mor_10	Programme de recharge sédimentaire - Restauration physique	SIABH	En cours	329 700 €	54 032,92 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	d_mor_11	Etude érosion / ruissellement - Etude Transport Solide du Mardaret	SIABH	Non engagée	30 000 €	0,00 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	d_mor_12	Réalisation d'un suivi géomorphologique global	SIABH	Terminée	120 000 €	52 648,00 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	d_mor_13	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des berges et du lit de l'Herbasse et ses affluents	SIABH	En cours	972 000 €	982 160,70 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	d_mor_14	Programme de travaux ponctuels	SIABH	En cours	220 000 €	258 981,58 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	d_mor_15	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau	SIABH	En cours	48 000 €	41 315,23 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	d_mor_16	Programme pluriannuel de travaux de diversification piscicole sur le bassin versant de la Limone	FDPPMA26	Non engagée	10 000 €	0,00 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	ZH_1	Développer un porter à connaissance des zones humides auprès des acteurs locaux		Terminée	Interne	0,00 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux		Animation territoriale pour la mise en place d'actions de gestion et de mise en valeur des zones humides prioritaires	CEN	En cours	20 000 €	0,00 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	ZH_2	Mise en place d'actions de gestion et de mise en valeur sur les zones humides prioritaires	Collectivités	En cours	180 000 €	25 194,00 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	ZH_3	Affiner l'inventaire des zones humides	CCPH	Terminée	20 000 €	14 991,00 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	ZH_5	Préservation et gestion de l'ENS Etang du Mouchet	CCPH / Commune de Chavannes	En cours	234 250 €	190 249,47 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	m_bio_1	Affiner les connaissances sur les espèces remarquables dans les réservoirs biologiques	SIABH / FDPPMA	Interrompue	20 000 €	1 000,00 €
B1. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux	m_bio_2	Inventaire, étude de faisabilité et élaboration d'un programme de plantation de haies et de ripisylve	FDC26	Interrompue	100 000 €	3 000,00 €

Volet	Code action	Intitulé	Maitres d'ouvrages	Niveau de réalisation	Coût prévisionnel HT	Montant engagé HT
B2. Gestion du risque d'inondation	r_inon_1	Protection de Cabaret Neuf contre les crues de la Limone	SIABH	Terminée	1 005 030 €	761 706,55 €
B2. Gestion du risque d'inondation	r_inon_2	Protection de Saint-Donat-sur-l'Herbasse contre les crues du Mardaret	SIABH	En cours	2 208 600 €	1 815 412,52 €
B2. Gestion du risque d'inondation	r_inon_3	Protection de Clérieux contre les crues de l'Herbasse	SIABH	En cours	1 540 000 €	244 904,49 €
B2. Gestion du risque d'inondation	r_inon_4	Etudes locales de ruissellement (suivies d'aménagements adaptés)	Collectivités	Non engagée	100 000 €	0,00 €
B2. Gestion du risque d'inondation	r_inon_6	Mise en œuvre de la directive Inondations - Procédures TRI / PAPI / PSR	SIABH	En cours	60 000 €	50 270,34 €
B2. Gestion du risque d'inondation	r_inon_7	Mise en œuvre de l'arrêté de classement des digues sur le BV de l'Herbasse	SIABH	Non engagée	30 000 €	0,00 €

Volet	Code action	Intitulé	Maitres d'ouvrages	Niveau de réalisation	Coût prévisionnel HT	Montant engagé HT
C. Animation, communication, sensibilisation	g_loc_1	Maintien du poste d'animateur CR	CCPH	En cours	368 000 €	412 770,80 €
C. Animation, communication, sensibilisation	g_loc_2	Maintien du poste de technicien rivière	SIABH	En cours	310 800 €	374 498,06 €
C. Animation, communication, sensibilisation	g_loc_3	Mise en place du poste d'animateur agricole	Agglo Valence Romans	En cours	PM (g_loc_1)	15 894,64 €
C. Animation, communication, sensibilisation	g_loc_4	Bilan technique et financier de mi-parcours	CCPH	Terminée	PM	0,00 €
C. Animation, communication, sensibilisation	g_loc_5	Bilan technique, financier et perspectives des contrats de rivières Herbasse et Joyeuse-Chalon-Savasse	CCPH	En cours	60 000 €	960,96 €
C. Animation, communication, sensibilisation	g_loc_6	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur le contrat de rivière	CCPH	En cours	60 000 €	27 808,82 €
C. Animation, communication, sensibilisation	g_loc_7	Elaboration et diffusion de documents de recommandations techniques	CCPH	Modifiée	PM (cf. g_loc_6)	0,00 €
C. Animation, communication, sensibilisation	g_loc_8	Elaboration et diffusion des documents d'information et d'accompagnement de la démarche	CCPH	Modifiée	PM (cf. g_loc_6)	0,00 €
C. Animation, communication, sensibilisation	g_loc_9	Animations "tout public" sur le bassin versant de l'Herbasse	CCPH	Terminée	9 000 €	1 922,00 €
C. Animation, communication, sensibilisation		Animations "tout public" sur le bassin versant de l'Herbasse	CCPH	Terminée	20 000 €	14 690,00 €
C. Animation, communication, sensibilisation	g_loc_10	Animations scolaires sur le bassin versant de l'Herbasse	CCPH	Terminée	10 000 €	42 022,00 €
C. Animation, communication, sensibilisation		Animations scolaires sur le bassin versant de l'Herbasse	CCPH	Terminée	100 000 €	83 810,00 €
C. Animation, communication, sensibilisation	g_loc_11	Liaisons piétonnes et mise en valeur du patrimoine bâti sur la vallée de l'Herbasse	SIABH	Interrompue	150 000 €	35 660,00 €
C. Animation, communication, sensibilisation	g_loc_12	Fête de la nature	Commune	Terminée	18 000 €	8 000,00 €
C. Animation, communication, sensibilisation	g_loc_13	Canal de Saint-Donat sur l'Herbasse : Aménagement de la prise d'eau de Chabran, création d'une liaison piétonne (dossiers techniques et réglementaires)	Commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse	En cours	80 000 €	25 890,00 €
C. Animation, communication, sensibilisation	g_loc_15	Création de panneaux "nom des rivières" sur les ouvrages de franchissement des cours d'eau	SIABH	En cours	20 000 €	0,00 €
C. Animation, communication, sensibilisation	g_loc_16	Poste d'animateur agricole et foncier	CCPH	En cours	240 000 €	203 583,38 €